HAL
open science

Licence professionnelle Droit et techniques du montage d'opérations de construction

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Droit et techniques du montage d'opérations de construction. 2014, Université de Nîmes - UNÎMES. hceres-02038544

HAL Id: hceres-02038544

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038544

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle

Droit et techniques du montage d'opérations de construction

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre2006[1],

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

[1] Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Droit et techniques du montage d'opérations de construction

Secteur professionnel : SP3-Génie civil, construction, bois

Dénomination nationale : SP3-3 Bâtiment et construction

Demande n° S3LP150008828

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Nimes, Lycée Dhuoda Nimes.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Droit et techniques du montage d'opérations de construction* (DTMOC) est une formation pluridisciplinaire destinée à des étudiants qui ont suivi dans le secteur de la construction et de l'immobilier soit une formation juridique, soit une formation technologique. L'objectif est de former des professionnels polyvalents qui soient en mesure de prendre en compte les aspects techniques, juridiques et financiers relatifs à une opération de construction. Cette approche pluridisciplinaire fait de cette licence professionnelle un diplôme sans équivalent sur le plan régional et national, très demandé par la profession.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle ambitionne de rassembler des compétences techniques, juridiques et économiques, en vue de produire des professionnels originaux apparemment demandés par la profession. Le programme pédagogique est organisé autour de cinq unités d'enseignement. La première constitue une mise à niveau différenciée selon la provenance de l'étudiant. Les deux suivantes traitent des aspects juridiques, économiques et de gestion de projet. Les suivantes traitent de formation générale et de maîtrise d'outils techniques.

Néanmoins, les apports techniques aux étudiants issus du juridique ne semblent pas suffisants ni adaptés, et inversement. La compensation par des projets collectifs parait insuffisante. Le projet tuteuré représente 150 heures, soit 29 % du volume horaire hors stage. Le stage correspond à 12 semaines de mise en pratique professionnelle. Les crédits européens (ECTS) attribués au stage (sept ECTS) par rapport à ceux qui sont obtenus pour le projet tuteuré (13 ECTS) ne semblent pas équilibrés, et ne donnent pas au stage toute son importance dans une formation professionnalisante.

Les professionnels associés assurent 174 heures pour 339 heures par les enseignants-chercheurs de l'université et les enseignants des établissements partenaires, ce qui représente 34 % du volume horaire. Ce pourcentage est satisfaisant pour une formation nécessitant l'acquisition de connaissances de base différenciées. Toutefois, les interventions d'universitaires spécialistes de la construction, présents dans les composantes de l'université, sont insuffisantes. Les professionnels participent également au conseil de perfectionnement et à l'encadrement des étudiants pour la rédaction des rapports de projet tuteuré et de stage. Cependant, la composition du conseil de perfectionnement semble limitée aux intervenants et le dossier ne fournit pas de détails sur ses délibérations ni sur ses propositions d'évolution de la formation.

Le secteur de l'immobilier est en crise mais aucune analyse entre les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à s'intégrer n'a été faite dans le dossier. Les effectifs sont fluctuants, de 20 à 30 étudiants par année. L'attractivité est de portée nationale mais quantitativement faible (un étudiant accepté pour trois candidatures) et la licence professionnelle attire majoritairement des titulaires de BTS. Les débouchés sont peu analysés, mais il y a un taux de poursuites d'études beaucoup trop élevé (supérieur à 50 %) pour une licence professionnelle qui doit viser l'insertion immédiate.

Les liens avec le monde professionnel semblent figés et ne permettent pas de prendre en considération l'évolution des métiers et les problèmes actuels du secteur de l'immobilier. Le renforcement du conseil de perfectionnement, avec des professionnels extérieurs à la formation et des étudiants, permettra de mieux appréhender les nécessaires évolutions de cette formation.

- Points forts :
  - Double origine selon la filière, technologique ou juridique.
  - Formation unique à l'échelle nationale.

- Points faibles :
  - Pas de formalisation des relations avec le monde professionnel.
  - Pas de partenariat avec les composantes de l'université traitant de la construction.
  - Manque d'éléments de formation renforçant l'acquis de compétences multidisciplinaires.
  - Recrutement trop orienté vers les titulaires de BTS.
  - Débouchés moyens et taux de poursuites d'études trop élevé.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de repenser le contenu de la formation en s'appuyant sur les collègues universitaires de la construction.

La formation pourrait évoluer de manière favorable en précisant, formalisant et diversifiant ses relations avec les professionnels. Il serait judicieux de réfléchir avec les représentants nationaux des secteurs professionnels à l'évolution vers une formation en alternance.

Enfin, il semblerait nécessaire d'améliorer les outils d'autoévaluation et de faire évoluer le conseil de perfectionnement.

Observations de l’établissement

Emmanuel ROUX
Président

Dossier suivi par
Nicolas LEROY
Vice-président Chargé des Etudes
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université
de Nîmes

Emmanuel ROUX

Université de Nîmes
Rue du Dr Georges Salan
F-30021 Nîmes cedex 1
Tél. 33 (0) 825 314 116
Fax 33 (0)4 66 36 45 87
www.unimes.fr

Département Droit – Economie – Gestion

Licence professionnelle Droit et techniques du montage d'opérations de construction (Resp. : Caroline Berger)

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations